

Commune de ADON

Note de présentation brève et synthétique du Compte Financier Unique 2025

Le compte financier unique (CFU) constitue le document budgétaire et comptable unique ; Il est commun à l'ordonnateur et au comptable public.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est déficitaire de 20 763.13 € (excédentaire de 27 822.81 € en 2024).

◆ Les recettes

Chapitre	CA 2025
70 - Produits de services	7 100,95 €
73 - Impôts et taxes	21 865,43 €
731 - Fiscalité locale	135 051,00 €
74 - Dotations et participations	58 391,77 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 615,36 €
77 - Produits exceptionnels	151,38 €
Total	224 175,89 €

- Les recettes enregistrées au chapitre 70 correspondent en plus grande partie au remboursement par le SIIIS des charges de fioul, électricité et eau. Sont également enregistrées sur ce chapitre les recettes relatives aux redevances d'occupation du domaine public Orange et Enedis ainsi qu'aux concessions cimetières.
- Les recettes enregistrées au chapitre 73 correspondent aux fonds de péréquation des ressources communales et intercommunale et aux droits de mutation.
- Les recettes enregistrées au chapitre 731 correspondent à la fiscalité locale et à la taxe sur les pylônes

Taux de fiscalité :

- taxe d'habitation : 12.78 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.44 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.16%

- Les recettes enregistrées au chapitre 74 correspondent aux dotations de l'état.

- Les recettes enregistrées au chapitre 75 correspondent à la location de la salle et de l'étang communal.
- Les recettes enregistrées au chapitre 77 correspondent au remboursement d'une facture Equip'jardin réglée 2 fois et au remboursement du trop versé suite à la résiliation du contrat ADSL lors du passage à la fibre.

◆ Les dépenses

Chapitre	CA 2025
011 - Charges à caractère général	102 232,72 €
012 - Charges de personnel	66 868,90 €
014 - Atténuations de produits	14 645,80 €
65 - Autres charges de gestion courante	60 659,07 €
66 - charges financières	532,53 €
Total	244 939,02 €

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 20 %.

Cette augmentation est due en grande partie aux travaux de voiries et trottoirs.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est déficitaire de 8335.55 € (excédentaire de 8 275.64 € en 2024).

◆ Les recettes

Chapitre	CA 2025
13 - Subventions d'investissement	8 882,00 €
10 - Dotations (FCTVA, taxe aménagement, excédent fonctionnement capitalisé)	36 775,66 €
Total	45 657,66 €

Les recettes perçues correspondent :

- Au chapitre 13 : subventions pour l'installation des agrès de sport et du panneau de basket, et pour les travaux d'accessibilité à l'école (solde).
- Au chapitre 10 : FCTVA de 2023, taxe d'aménagement et excédent de fonctionnement capitalisé pour compenser le besoin de financement pour le déficit d'investissement 2024.

◆ Les dépenses

Chapitre	CA 2025
21 - Immobilisations corporelles	34 151,80 €
16 - Emprunts	11 841,41 €
Total	45 993,21 €

- Les dépenses enregistrées au chapitre 21 correspondent notamment aux travaux d'accessibilité PMR à l'école, l'installation des agrès de sport et du panneau de basket à l'étang, de chauffe-eaux à la salle polyvalente et à l'école, au chemin piétonnier et au raccordement aux pluviales route de Boismorand.

~~~~~

Compte tenu des résultats cumulés 2024, des résultats 2025 et des restes à réaliser 2025 :

- ✓ Le déficit cumulé de la section d'investissement pour l'année 2025 est de 10 636.71 €.
- ✓ L'excédent cumulé de la section de fonctionnement pour l'année 2025 est de 123 771.40 €.
- ✓ Le besoin en financement est de 8 085.71 €.